

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1285 :

Annulation de subventions accordées aux associations

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaïne (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.
Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
97409740164-20230905-28-1285-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Affaire n°28/1285 : Annulation de subventions accordées aux associations.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération N°17/813 en date du 31 mai 2022 et n°3/58 en date du 19 juin 2020, la Collectivité a validé des subventions pour les associations suivantes :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant accordé	Observations
AIR	Numérique pour tous	4 000.00 €	Programmation 2022 Contrat de ville
Tout simplement jeune	Centre culturel à Bois d'olives	3 000.00 €	
Slamlakour	Expo-réalité augmentée Lislet Geoffroy	2 000.00 €	Dispositif annexe
TOTAL		9 000.00 €	

Cependant, les conditions de mise en œuvre de ces actions n'étant plus réunies, il convient d'annuler ces subventions. De ce fait, les crédits mobilisés pour ces projets devront être reportés, afin de permettre à la collectivité de contribuer aux autres actions associatives sur le territoire.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ANNULER** les subventions votées aux affaires N° 17-813 et 3-58 au profit des associations ci-dessus mentionnées et de **VALIDER** le report des crédits.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel MONTAINE